



Recuperation de mon permis après une annulation , problème d assu

Par **smikesgt**, le **06/01/2015** à **19:35**

Bonjour,

J ai eu une annulation de permis pour alcoolémie en 2007, en aout 2012 je me suis fait arreter sans permis sans assurance et avec un taux d alcolemie de 0.42. Début octobre 2013 je repasse mon permis que j obtient. Je m achete une voiture je me presente chez assu2000 qui m assure ma polo de 64ch d année 2000 pour 4000 euros au tiers minimum , en me promettant que l année suivante j en paierais environ 1000 euros de moins que l année précédente . Arrivée a la date anniversaire mon assureur me dis que je suis inassurable car 3 delie en moind de cinq ans et comme c est une erreur de leur par il velle bien m assurer une année de plus mais toujours a 4000 euros l année, ce que j ai refuse.

Bref, j ai deux question la premier a t il droit de m assurer et ensuite de plus vouloir m assurer car ils ont fais une erreur de l eecture quand je leur donner les documents qui m avais demander?

J aimerais aussi s avoir si un peu comme les banques, une assurance peut t il m assurait ?

Merci beaucoup d avance.

P.S: désolé pour les fautes d orthographe.